

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018 – 19H30

PRÉSENTS: Annick DAVAYAT, Gérard JANKOVSKI, Hélène BLANC, Jean-Yves VIDEAU, Noëlle LITVINSKY, Hervé LE CLANCHE, Jean-Denis COURTIN

ABSENTS : Virginie Dubois, Fabien Delchet

PROCURATION: Cindy DUVAL à Jean-Denis COURTIN

Le Conseil Municipal a désigné LE CLANCHE Hervé comme secrétaire de séance.



Création d'un poste d'agent technique en CDD :

Le conseil valide à l'unanimité des présents la création du poste.

Réparation des vitraux de l'église :

Remboursement intégral par l'assurance des dépenses engagées. Le conseil valide à l'unanimité des présents l'autorisation donnée à Mme le Maire d'encaisser les chèques de remboursement d'un montant de 553,40 € et 1471,00 €.

Accord unanime du conseil

Travaux RD 211 : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'Assainissement Morge et Chambaron :

Dans le cadre des travaux prévus sur la R.D 211, Rue du Centre, Rue des Lavandières et Rue de l'Ecole, la commune a délégué au Syndicat par délibération du 27 septembre 2017, la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'eau pluviale et l'enfouissement des réseaux.

Une convention entre les deux collectivités est proposée par le Syndicat Morge et Chambaron.

Le conseil valide à l'unanimité des présents la convention et l'autorisation de signature à Mme le Maire.

Eclairage public : Une convention de travaux pour la remise en état de l'Eclairage Public sur la commune est proposée par le SIEG :

Le Conseil Municipal demande de plus amples informations. A revoir

Médiation préalable obligatoire :

En application de l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020, les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre des décisions administratives individuelles défavorables relatives:

- A l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983;
- Aux refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- A la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
- Au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- A la formation professionnelle ;
- Aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
- A l'aménagement des postes de travail.
- Prix : 60 € l'heure

A noter : en règle générale une médiation dure environ 10 heures.

Vote : Un contre, une abstention pour six pour valider la signature de cette convention.

Décision modificative du budget :

Transfert de 751 € des dépenses imprévues de fonctionnement vers la ligne 014.

Accord unanime du conseil

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable:

Le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau public du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Plaine de Riom est présenté au Conseil Municipal et disponible auprès des administrés.

QUESTIONS DIVERSES

Ponton pour personnes à mobilité réduite

Un projet de construction d'un ponton pour personnes à mobilité réduite sur les bords de Morge avait été présenté lors de réunions du Conseil.

Le Conseil Municipal avait donné un accord de principe sur le projet et donné l'autorisation de demandes de subventions.

Celles-ci ont été accordées, en raison du délai de paiement des subventions, il faut décider de la réalisation du projet.

Vote : Deux abstentions et six pour.

Il est signalé le déplacement une fois de plus des tables sur les bords de Morge. Elles seront récupérées, remises en état et scellées.

Des problèmes se posent sur les bords de Morge, malgré les barrières, certains se permettent d'entrer sur le terrain :

- Un panneau « Interdit de stationner sur le terrain » sera installé. Sera-t-il efficace ?

La pompe à bras des pompiers qui dormait dans une grange sera remise en valeur.

Les passerelles doivent être repeintes et sécurisées, une première journée de travaux est programmée samedi, 6 octobre.

Merci aux conseillers pour leur implication.

Cimetière : Il devient difficile d'entretenir le cimetière, une réflexion est engagée. Première piste :

- Peut-être engazonner en totalité les allées et tondre ?

Une exposition sur la guerre de 14/18 aura lieu à la Salle des Fêtes de Varennes le samedi, 6 octobre de 14 h à 18 h et le dimanche, 7 octobre de 10 h à 17 h 30.

La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 10 h 30.

Samedi, 1er décembre, à 12 h 30 : Repas des Aînés.

Affiché en Mairie le 20 septembre 2018

**Madame le Maire,
Annick DAVAYAT**